



**BUREAU SYNDICAL**

**RÉUNION DU 05 FÉVRIER 2015**

**Date de la convocation : 20 janvier 2015**

**Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser**

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_008**  
**CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_008**  
**CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

**Considérant** la convocation du comité syndical en date du 20 janvier 2015 fixant le prochain comité syndical le 5 février 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

**Considérant** que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 5 février 2015 à 18h30,

**Considérant** que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

**Vu** les statuts du syndicat mixte Gironde Numérique permettant la mutualisation des services numériques,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

**Considérant** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**Considérant** le développement croissant de l'activité « services numériques », il convient de renforcer les effectifs de ce service. Compte tenu que le nombre croissant d'adhérents implique des interventions supplémentaires en termes de mise en place de nouveaux matériels et logiciels, de sécurité informatique, de paramétrage et d'administration du système d'information et de conseil technique. Compte tenu également des attentes sur les territoires qui imposent aussi le développement de nouveaux services, il apparaît nécessaire de créer un emploi à temps complet d'architecte et administrateur des systèmes d'information de Gironde Numérique à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de catégorie A dans le cadre d'emploi des ingénieurs. Les connaissances attendues sont : mise en place et administration de serveurs virtualisés, expertise sur les serveurs web, gestion électronique de documents, déploiement de services web, administration système. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A dans les conditions fixées à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le traitement sera calculé par référence au maximum à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des ingénieurs.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver la création d'un poste selon les modalités ci-dessus,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

**DÉLIBÉRATION N°20150205\_008**  
**CRÉATION D'UN POSTE POUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES NUMÉRIQUES**

Adopté à l'unanimité,  
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 5 février 2015

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

*Annexe : fiche de poste*

**[www.girondenumerique.fr](http://www.girondenumerique.fr)**

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2<sup>ème</sup> étage) - 33000 Bordeaux  
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

Création d'un emploi d'Architecte et Administrateur des Systèmes d'Information de Gironde Numérique complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Gironde Numérique engage le développement d'une plate forme mutualisée entre ses adhérents de services numériques d'administration électronique. Le poste créé a pour objectif de seconder l'architecte en charge de l'infrastructure actuelle (data center, serveurs à mettre en place, choix logiciels et interopérabilité) et à l'administrer au quotidien.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, dans le cadre d'emploi des ingénieurs. Les connaissances attendues sont : mise en place et administration de serveurs virtualisés, expertise sur les serveurs web, gestion électronique de documents, déploiement de services web, administration système.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie A dans les conditions fixées à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les missions associées à ce poste sont les suivantes :

MISSIONS	DESCRIPTION
<b>Missions récurrentes</b>	<p><b>Architecture</b> : l'ingénieur système assure le bon fonctionnement technique du système informatique par le conseil, la mise en place du nouveau matériel, la sécurité informatique et l'administration quotidienne.</p> <p><b>Gestion du Système d'Information</b> : conseil technique, veille technologique, mise en œuvre de nouveaux matériels et des logiciels, politique de sécurité à faire appliquer, surveillance et administration permanente du système d'information, gestion de l'utilisation du réseau et respect des règles d'usage.</p> <p><b>Maintenance et évolution du Système d'Information</b> : surveillance et sécurité du système, responsabilité de l'évolution du système d'information, maintenance, suivi des contrats avec les fournisseurs externes.</p>
<b>Services Numériques</b>	<p>Définition de la plate forme de dématérialisation : administration du Data Center, mise en place des serveurs et logiciels.</p> <p>Conception et mise en place d'une solution de logiciels mutualisés chez les adhérents (mise en place, administration et maintenance à distance, etc...).</p> <p>Déplacements ponctuels chez les adhérents pour des audits techniques ou interventions techniques de haut niveau.</p>
<b>Actions transversales</b>	<p>Contributions au système de gestion et de pilotage des programmes. La documentation est un des points clés du poste</p> <p>Participation à des conférences ou salons professionnels dans le cadre de la formation professionnelle.</p>